

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 10 mars 2026

Point 3.4 de l'ordre du jour

Installation de la Mission égalité et diversité de l'Université de Strasbourg

Délibération

n° 32-

Point 3.4

EXPOSE DES MOTIFS :

Le champ d'action de la Mission Egalité et diversité de l'Université de Strasbourg s'entend au sens de la loi du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur. Ce champ s'étend de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi bien qu'à la prise en charge des signalements et le traitement des situations d'antisémitisme, de racisme, de discrimination, de toute violence (sexiste, sexuelle, homophobe et psychologique) et de haine, ces derniers domaines faisant l'objet d'un dispositif de signalement prévu par la loi.

Le décret n° 2025-1433 du 29 décembre 2025 relatif à la mission égalité et diversité dans les établissements d'enseignement supérieur prévoit que la mission est installée par arrêté de la Présidente de l'université, sur proposition conjointe du conseil d'administration et du conseil académique.

1. Organisation administrative cible

Afin de répondre aux exigences légales, la Mission Egalité et diversité est composée d'une équipe pluridisciplinaire, structurée autour de compétences administratives, d'une part, juridiques, d'autre part, et consacrées à l'écoute des victimes, des témoins et des personnes mises en cause, enfin.

Elle est animée par un personnel titulaire de catégorie A relevant de la BAP J et placée dans le périmètre du DGS adjoint en charge des sujets liés à la responsabilité sociétale, le périmètre d'action de la Mission relevant clairement de ce champ. Le DGS adjoint est le responsable hiérarchique de la personne responsable de la Mission.

La personne responsable de la Mission est assistée d'une personne chargée de la gestion administrative, à recruter sur un emploi-type de catégorie B de la BAP J, à mi-temps (avec complétude d'un second mi-temps dans l'établissement), en charge de l'important volet administratif induit par l'activité de la structure (mise en forme de courriers, de compte-rendu, de procès-verbaux, tenue de l'agenda des membres, organisation matérielle des actions de sensibilisation, etc.).

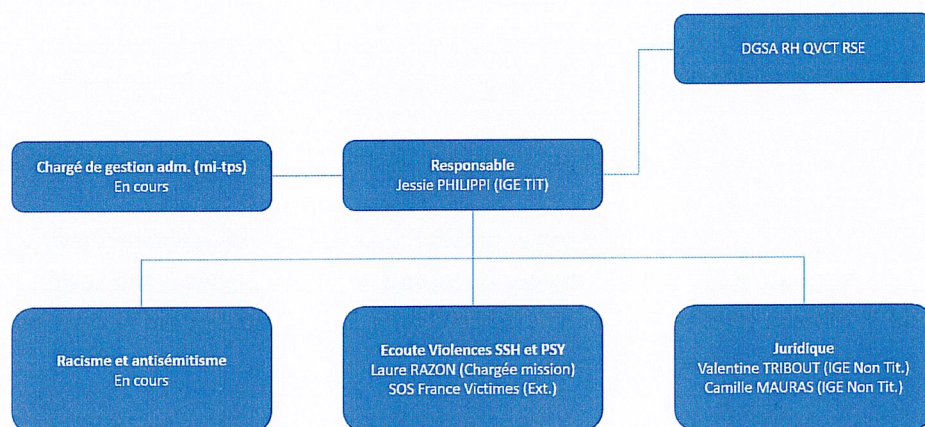
En conformité avec les attendus définis par la loi, la Mission comprend une entité animée par une personne référente qualifiée, à recruter, exclusivement chargée de la prévention, de la détection et du traitement des faits d'antisémitisme et de racisme. Cette personne est placée sous la responsabilité de la personne responsable de la Mission.

Elle comporte en outre une entité consacrée au signalement et à l'écoute des victimes déclarées, des témoins et des personnes mises en cause. Cette entité est composée de personnes disposant d'une qualification, d'une formation ou d'une expertise adaptée, et repose sur la contribution d'une enseignante-chercheuse, chargée de mission de la présidente, ainsi que celle des partenaires associatifs externes de l'université.

La Mission est complétée d'une entité axée sur l'expertise juridique, dont la compétence s'exerce en matière de veille législative et réglementaire du domaine, d'analyse des situations au regard du cadre juridique applicable lors de l'instruction des dossiers soumis à la Mission, mais également dans le cadre de l'éventuelle orientation disciplinaire découlant d'une enquête administrative conduite suite à un signalement. Les deux personnes juristes qui composent cette entité sont placées sous la responsabilité de la personne responsable de la Mission.

L'organisation administrative de la Mission Egalité et diversité trouve son sens dans la nécessité de permettre d'assurer le fonctionnement opérationnel de la Mission et de fournir à chacun de ses membres, comme à chaque personnel de l'université, une structuration adéquate à la prise en compte des exigences statutaires et réglementaires leur étant applicables (évaluation professionnelle, accompagnement de leur évolution de carrière, validation des congés annuels, etc.).

Il est entendu que l'organisation administrative de la Mission Egalité et diversité s'exerce dans le strict respect de la confidentialité des informations relatives aux victimes, témoins et personnes mises en cause. La personne responsable de la Mission est tout particulièrement garante de ses aspects et veille notamment à la conservation de l'anonymat des personnes concernées, dans le respect des prescriptions légales applicables.



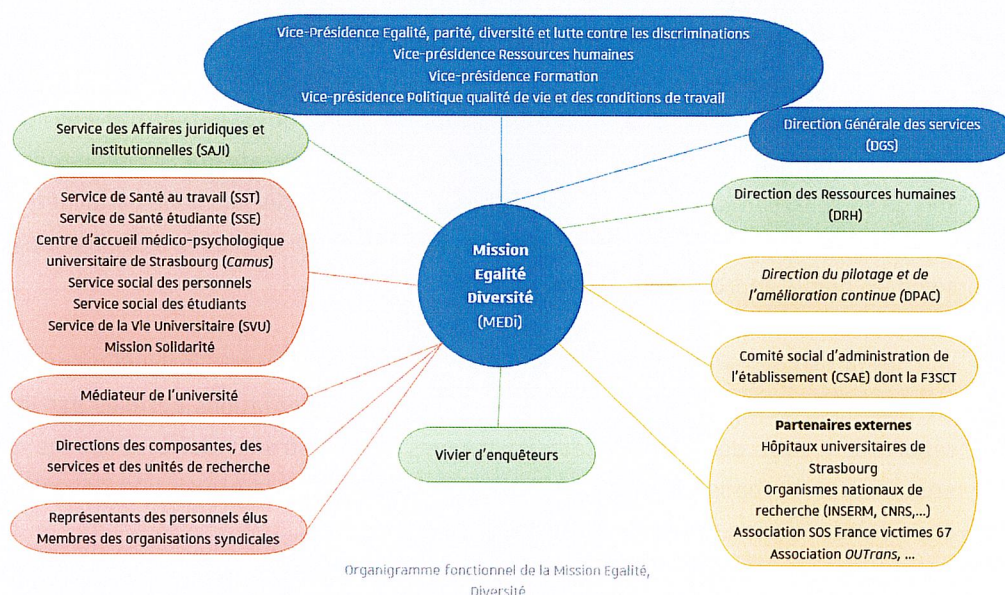
2. Organisation fonctionnelle

La Mission Egalité et diversité est située au centre d'un vaste arbre fonctionnel, composé aussi bien d'acteurs internes qu'externes à l'établissement.

Elle est placée prioritairement en support de Mme la Vice-présidente Egalité, parité, diversité et lutte contre les discriminations, et en interaction avec M. le Vice-président Ressources humaines (sur les dossiers impliquant un personnel), Mme la Vice-présidente Formation (sur les dossiers impliquant un usager) et Mme la Vice-présidente Qualité de vie et des conditions de travail.

Elle rend compte de son activité à la Directrice générale des services, s'agissant en particulier des sujets impliquant un lien avec les instances représentatives de l'établissement, avec les services de l'Etat ou encore, un enjeu de communication institutionnelle.

La Mission entretient également un lien privilégié avec le Service des affaires juridiques et institutionnelles, notamment s'agissant de l'orientation disciplinaire des dossiers, pouvant nécessiter une expertise spécifique, ainsi que dans l'objectif de permettre aux personnels juristes de la Mission de s'inscrire dans un réseau professionnel.



3. Fonctionnement

Le fonctionnement de la Mission égalité et diversité est articulé autour d'une comitologie dédiée à deux niveaux : un comité de pilotage et un comité technique. Elle a par ailleurs recours à un vivier d'enquêteurs.

Le comité de pilotage est présidé par Mme la Vice-présidente Égalité, parité, diversité et lutte contre les discriminations. Il est composé de M. le Vice-président Ressources humaines, Mme la Vice-présidente Formation, de Mme la Vice-présidente Politique qualité de vie et des conditions de travail, de M. le Vice-président délégué à la formation doctorale, de Mme la Directrice générale des services, de M. le Directeur général des services adjoint d'appui aux missions formation, vie étudiante, documentation et internationalisation, de M. le Directeur général des services adjoint aux ressources humaines, qualité de vie et conditions de travail, responsabilité sociétale, de Mme la Responsable de la Mission égalité et diversité, de Mme la Directrice de la communication, de Mme la Responsable du Service des affaires juridiques et institutionnelles et du ou de la Chargé.e de gestion administrative en cours de recrutement. Le Comité de pilotage peut faire appel à des experts métier, invités autant que de besoin selon les thématiques abordées.

Le Comité de pilotage a pour attributions la détermination des orientations stratégiques entrant dans le champ de compétences de la Mission, et le suivi des actions afférentes. Il prend connaissance des données résultant de l'activité de la Mission et s'assure du respect des exigences fixées par le cadre légal défini. Il détermine les actions prioritaires à conduire par la Mission Egalité et diversité et arbitre les points nécessitant une décision.

Le comité technique est présidé par Mme la Vice-présidente Égalité, parité, diversité et lutte contre les discriminations. Il est composé M. le Directeur général des services adjoint d'appui aux missions formation, vie étudiante, documentation et internationalisation, de M. le Directeur général des services adjoint aux ressources humaines, qualité de vie et conditions de travail, responsabilité sociétale, de Mme la Responsable de la Mission égalité et diversité, du ou de la Réfèrent.e racisme et antisémitisme en cours d'identification, de Mme la Responsable du Service des affaires juridiques et institutionnelles ou de son ou sa représentant.e, de Mmes les Chargées des affaires juridiques attachées à la Mission égalité et diversité, du ou de la Chargé.e de gestion administrative en cours de recrutement et des enquêteurs selon les points abordés dans l'ordre du jour.

Le Comité technique prend connaissance des dossiers en cours d'instruction et a pour rôle de proposer les modalités de leur traitement, dans le respect des orientations définies par le Comité de pilotage. Il répartit la charge des enquêtes administratives devant être conduites entre les membres du vivier des enquêteurs. Il propose des actions de nature à permettre la prévention des situations entrant dans le champ de la Mission.

En cas d'empêchement de Mme la Vice-présidente Égalité, parité, diversité et lutte contre les discriminations, la présidence du comité de pilotage et du comité technique peut être confiée à l'un des Vice-présidents ou l'une des Vice-présidentes membres du comité de pilotage.

Enfin, la Mission égalité et diversité s'appuie sur un vivier de trente enquêteurs (quinze personnels enseignants et quinze personnels BIATPSS fonctionnaires titulaires ou contractuels à durée indéterminée). Le vivier des enquêteurs est constitué par la voie d'un appel à candidature, une sélection des candidatures retenues par le comité de pilotage et une validation du vivier par délibération du Conseil d'administration. Les enquêteurs composant le vivier sont formés par les soins de la Mission égalité et diversité aux techniques de l'enquête administrative et au cadre législatif et réglementaire du domaine.

4. Organisation logistique

La Mission égalité et diversité est localisée au 43 rue Goethe à Strasbourg.

Rapporteuses : Mme la Vice-présidente Égalité, parité, diversité et lutte contre les discriminations et Mme la Directrice générale des services

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'installation de la Mission égalité et diversité selon les modalités décrites dans la présente délibération.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	19
Nombre de voix contre	7
Nombre d'abstentions	8
Ne participe pas au vote	0

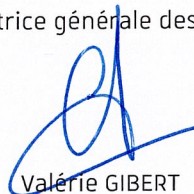
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 mars 2026

La Directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' and 'G' followed by a horizontal line.

Valérie GIBERT